

Montreuil, le 11 février 2016

GROUPE DE TRAVAIL du 3 FEVRIER 2016
– PRESENTATION DU RAPPORT INSPECTIONS GENERALES relatif à la fusion des DRJSCS et DDCS-PP

Les 3 inspections générales (Administration, affaires sociales et jeunesse et sports) étaient représentées. Monsieur Jean-Luc Nevache, préfet, coordonnateur national de la réforme territoriale de l'État était présent.

Une seule déclaration liminaire, celle de la CGT,

Aucune femme dans les délégations syndicales, contrairement à celle de la CGT féminine à 100 % !

Une présentation du rapport qui souligne : "un manque de lisibilité des missions et du réseau qui peine à exister", que la " REATE a distendu les liens entre DR et DD" et surtout que "les moyens et les personnels ont baissé, les missions ont augmenté" au regard d'une hausse de la commande politique.

Malgré tout, il faut "maintenir les performances du réseau dans un contexte de baisse de moyens et de ressources" qui va se poursuivre.

DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION CGT

(Composée de mandatées au CT Central des DDI et d'expertes Jeunesse et Sports, Affaires Sociales et CCRF) :

L'ordre du jour de ce groupe de travail est consacré exclusivement aux DRDJSCS et particulièrement au rapport des IGA, IGAS et IGJS.

La CGT rappelle tout d'abord que ce groupe de travail n'est en rien une instance de concertation. Elle rappelle également que lors du groupe de travail du 18 novembre 2015 dédié aux DRDJSCS et à l'occasion du CT Central des DDI qu'elle a boycotté à deux reprises, ses positions ont été exposées et diffusées et qu'une fois encore elles n'ont pas été entendues. Elle rappelle aussi qu'à maintes reprises les syndicats CGT des ministères concernés par cette réforme ont fait part de leur désaccord.

Ne pas être entendu par les décideurs, dans le contexte actuel, n'a rien de bien étonnant, puisque seule la bonne parole est prévue et a posteriori, les agents étant niés dans leur capacité à avoir un avis sur l'exercice des missions et sur les organisations administratives. D'ailleurs, ce refus d'entendre les personnels est patent dans le rapport présenté qui formalise un audit ignorant la parole des OS faute d'avoir été consultées.

Pourtant, nous consulter dans ce qui touche aux organisations du travail, aux conditions d'exercice des missions publiques reviendrait assurément moins cher que de recourir, désormais de manière permanente, à des consultants, des « sachants » externes...

A ce stade, la CGT s'interroge sur le statut des préconisations du rapport et rappelle qu'à minima il doit y avoir saisine des instances ministérielles compétentes, saisine qui ne soit pas de pure forme.

La CGT réitère ses plus vives critiques et son opposition à l'encontre de la réforme territoriale de l'État, constitutive d'une véritable entreprise de démolition des missions, de leurs conditions de mise en œuvre, des services publics de pleine compétence et de proximité, de l'emploi public, des conditions de vie dans et hors travail des personnels.

Plus particulièrement à partir des analyses figurant dans le rapport, et sans exclusive :

- la CGT récuse le sort fait à l'emploi : Alors que les services sont exsangues, c'est un véritable tour de passe-passe auquel on assiste avec des transferts d'emplois vers les départements ou missions de portée départementale obérés par les suppressions enregistrées de manière constante d'année en année. De qui se moque-t-on ?
- la CGT récuse le sort fait au service public de plein exercice et de proximité qui faute de moyens est démantelé, cassé avec son cortège de régressions dans l'exercice des missions et dans la crédibilité de l'action publique. A coups de mutualisations et de Lean management, ce sont les compétences qui sont attaquées, les agents étant désormais considérés comme une charge et non comme porteurs de compétences. Le rafistolage ne peut constituer une politique viable pour le service public.
- la CGT récuse le sort fait aux conditions de vie des personnels au et hors travail qui seront inmanquablement de nouveau dégradées du fait des mutualisations interdépartementales avec des mobilités géographiques et/ou fonctionnelles ainsi que de nouvelles formes de travail qui coupent l'agent du collectif de travail.
- Fin 2015, un CTM purement formel tous les 15 jours aux affaires sociales et pas seulement, et on recommence de la même manière en 2016 ;
- une volonté persistante d'avancer à marche forcée quoiqu'il advienne ;
- l'aggravation faite à la situation des personnels Jeunesse et Sports, taillables et adaptables aux besoins des départements sans jamais poser la question du niveau pertinent d'exercice des missions et du recrutement indispensable ;
- faire croire qu'on va régler dans le social, avec la fusion DRDD, des chevauchements et des articulations complexes qui existaient déjà du temps des DDASS et des DRASS, et que la mise en place des DDCS(PP) et des DRJSCS n'a pas permis de les résoudre,

Qu'avez-vous à nous dire aujourd'hui qui nous donne enfin le sentiment que cette réunion sert vraiment à quelque chose ?

Au-delà de la déclaration liminaire la CGT a dénoncé :

- la non consultation des agents via les OS,

- la perte d'emplois techniques comme les TS et les CEPJ au bénéfice d'emplois administratifs (qui ont aussi leur technicité) dans l'objectif de développer plus facilement le Lean Management à la faveur des transferts de missions (*toujours plus avec toujours moins, mise en place de processus de production de tâches administratives, comme dans l'industrie, ce qui conduit à une pratique standardisée, qui peut être assurée « hors sol », notamment les procédures budgétaires ou la gestion des dossiers du logement prioritaire, comme une production industrielle en incluant une chasse au temps mort, c'est-à-dire en chargeant toujours plus les fiches de poste*),

- la perte du sens de l'action au bénéfice du « reporting », complément indispensable du Lean Management,

- l'absence de réponses suffisamment précises aux questions posées par la CGT sur les questions d'inter-départementalité,

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel: **01 55 82 77 67**

mel: ugff@cgt.fr site: <http://ugff.cgt.fr>

- la mise en place au 1.1.2016 tout à la fois des nouvelles directions fusionnées, du nouveau logiciel RH des ministères sociaux "RENOIR" et surtout du RIFSEEP qui va coter les postes et se traduire par des disparités significatives de rémunération entre les agents d'un même corps ...

S'agissant des préconisations du rapport et de leur mise en œuvre : elles sont apparemment toutes retenues par l'administration, d'autant que la DGAFP et les ministères sociaux ont déjà produit un plan d'accompagnement RH de la fusion. Certaines organisations syndicales se sont déclarées prêtes à accompagner le mouvement (y compris à favoriser le développement du Lean Management !).

La CGT a dénoncé la pseudo concertation affichée et fait le lien avec un rapport d'inspections au sujet de la DGCCRF en questionnant sur les articulations entre les différentes « missions » d'IG réalisées. Ainsi, qu'en serait-il des « fusions » de directions départementales (deux expérimentations annoncées dans le rapport Masurel/Auvigne sur la CCRF), excluant les missions Cohésion Sociale mais touchant de plein fouet les DDCSPP ?

Monsieur Jean-Luc Nevache a laissé la mission d'inspection faire son mea culpa sur la non consultation des OS et prendre l'orage. Il a rappelé que le gouvernement ne souhaitait pas créer d'emplois. Il a indiqué les OS n'auraient pas adhéré aux transferts d'effectifs physique en département et que donc, l'inter-départementalité était un dispositif d'appui aux missions départementales et qu'il s'agissait d'un sujet en soi. Comment exercer une régulation, apporter un renfort sans dégrader les conditions de travail des personnels, assurer un intérim administratif ou « acheter des caravanes » ? Les choses vont se construire en fonction des attentes du SGMAS.

A noter que le Préfet Nevache a tenu à rappeler que juridiquement, il était impossible, même à titre expérimental (décret de 2009 + charte de déconcentration qui prévoient une DDCS ou DDCSPP par département) d'envisager des organisations dérogatoires à ces textes (ce qui reste à vérifier car la modification des textes reste toujours possible ainsi que leur adaptation). Pour autant, des formes nouvelles d'organisations peuvent permettre non pas des fusions mais un exercice interdépartemental : délégation de gestion d'octobre 2004, délégations inter-services – DIS-, art.14 du décret des DDI qui permet avec un arrêté du 1^{er} ministre de confier à une DDI des fonctions interdépartementales.

Le représentant du SG MAS considère qu'il faut travailler avec les CT Locaux à un schéma de gouvernance et à une charte de gouvernance pour apporter des garanties aux agents, comme si une charte de gouvernance dans le contexte actuel pouvait apporter de réelles garanties aux agents en termes de conditions de travail, d'exercice des missions et d'égalité de rémunération !!!!

Pour la CGT, le Lean Management en rationalisant les tâches fait l'impasse sur les missions et induit des pertes de compétences pour les agents.

Pour la CGT, le Lean Management est un vrai danger pour l'exercice des missions publiques en tant qu'il fait disparaître du « processus de production » la dimension humaine des usagers comme des agents au bénéfice de croix dans des tableaux statistiques et du « reporting », au détriment du sens de l'action publique.

Pour la CGT, fusionnées ou pas, les DDI ne constituent pas une réalité homogène, elles portent en elles une tare de naissance qu'aucune réforme ne parviendra à effacer. Et si la « solution » c'était de considérer les DD(CS)PP simplement pour ce qu'elles ne peuvent qu'être : un regroupement administratif qui met en commun les moyens logistiques, une nouvelle forme de cité administrative, en rétablissant les chaînes de commandement ministérielles ?